



SANTE PUBLIQUE, SANTE PRIMAIRE ET HANDICAP

Année :

Ma Santé 2022 : comprendre et mettre en œuvre - FORMATION

Réf. : MGTP015A



Compétences Visées

S'approprier les changements induits par la loi d'organisation et de transformation du système de santé (privé/public).

Objectifs, Contenus

Comprendre les impacts de la Loi Santé sur l'organisation territoriale du système de soin

- Les axes-clés de la loi de modernisation du système de santé.
- Les projets territoriaux de Santé, des CPTS, les dispositifs d'appui.
- Les notions structurantes : promotion de la santé, soins primaires, parcours de santé territorial
- Les principes fondamentaux : offre de soin graduée, de qualité, accessible à tous pour satisfaire l'ensemble des besoins de santé sur le territoire, maillage médico-social-sanitaire-ville.
- L'hôpital de proximité : un acteur essentiel.
- Le schéma de la santé mentale : PTSM et ses singularités.
- La répartition et la place des établissements publics et privés.
- Les GHT : gouvernance et stratégie médicale au niveau du territoire.
- Les alliances et partenariats privé/public : logiques d'intégration, de coopération, de concurrence ?
- Les répartitions entre privé et public, médico-social et sanitaire.
- L'articulation des différents acteurs publics et privés de la Santé : GHT, hôpitaux de proximité, CPTS...
- La dimension stratégique de la réforme du régime des autorisations sanitaires.
- L'influence des logiques privées et publiques.

Préparer les professionnels aux défis de la santé de demain

- Le changement de paradigme : d'une culture médicale ethno-centrée à une culture médicosociale, sociale et sanitaire.
- La réforme des études en santé : de la formation initiale à la formation continue.
- La certification des compétences médicales.
- L'évolution des carrières des professionnels de santé.
- La facilitation des débuts de carrière.
- Le statut unique de praticien hospitalier.
- L'exercice partagé des médecins.
- Les nouveaux métiers : IPA...

Identifier les facteurs influençant les pratiques soignantes

- L'appropriation des projets de santé (PRS, PTSM, PMP) et leurs déclinaisons en filières et en parcours dans l'offre de services.
- La coordination, la collaboration, la coopération et la transformation des pratiques professionnelles autour de :
 - l'axe prioritaire de la prévention et de l'éducation à la santé : de l'éducation à la santé à l'éducation thérapeutique, développement des compétences pour un rôle partagé et coordonné,
 - les nouveaux acteurs de ville : CPTS, maison de santé
 - la télémédecine : enjeu territorial pour répondre à une égalité d'accès aux soins pour tous sur le territoire,
 - le partage de l'information.

Formation Intra

Personnes concernées

Tout personnel d'encadrement.

Méthode

- Apport théorique.
- Analyse de situation.
- Étude de cas.
- Mesure d'impacts.

Valeur ajoutée de la formation

Cette formation permet de cerner tous les aspects de la loi d'organisation et de transformation du système de santé 2022. Elle facilite la compréhension et la mesure des impacts sur les organisations et les pratiques au niveau des établissements privés et publics, ainsi que les professionnels, comme les nouvelles structurations de l'offre de soins. En complément du présentiel, il est proposé une base documentaire reprenant l'ensemble des référentiels, des lois et des dispositifs éclairant la mise en oeuvre de la loi.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée selon plusieurs niveaux :

- **Au démarrage :** les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation pour soutenir la confrontation au thème et à ses enjeux.
Les acquis/les connaissances a priori seront évalués de manière autoformatrice, par l'intermédiaire d'un test de positionnement ou d'un quiz de connaissances.
- **En cours de formation :** les participants seront invités à autoévaluer leur progression à l'aide d'outils proposés par le formateur (test intermédiaire, QCM, questionnaire, exercice de reformulation, plan de progression personnalisé).
- **À l'issue de la formation :** la satisfaction des participants sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » remis aux participants. Il porte sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- **À distance de la formation :** le participant pourra analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment dans le cadre de son entretien professionnel annuel, à l'aide des outils mis à disposition tout au long de la formation (plan d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Voir aussi

- [Statuts du personnel de la fonction publique hospitalière](#)